

SYNTHESE DU RAPPORT DU DELEGATAIRE A L'ATTENTION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

■ Séance du 10 décembre 2010

Présentation du rapport d'activité 2009 du délégataire de Service Public pour le parc de stationnement de la Blancarde à Marseille

I/ Compte-rendu technique

Les investissements réalisés en 2009 sur le parking de la Blancarde concernent un ensemble informatique pour une valeur de 932 €. Il s'agit des seuls investissements réalisés, portant la valeur brute des immobilisations de ce contrat à 36 165 k€, ce qui est inférieur aux 55 k€ que le délégataire avait prévu d'investir la première année lors de la signature du contrat de DSP.

En ce qui concerne les effectifs, le délégataire fait état d'une équipe composée d'un agent d'exploitation, d'un assistant d'exploitation et d'un responsable, ce qui représente un effectif de 1,25 équivalent temps-plein affecté au parking Blancarde. Sur ce point le délégataire ne satisfait pas aux obligations contractuelles qui imposent la présence de personnel durant les heures d'ouverture aux usagers horaires : le personnel affecté au parking ne permet pas de couvrir les plages d'ouverture.

II/ Compte-rendu financier

1/ Tarifs et fréquentation

Les tarifs pratiqués en 2009 n'ont pas connu d'évolution par rapport à 2008 et apparaissent conformes à ceux prévus au contrat de délégation (pour mémoire 1,50 € la première heure ; 161 € l'abonnement mensuel standard).

La fréquentation du parking Blancarde s'élève à 1 993 véhicules horaires en 2009, soit une moyenne faible de 7,7 véhicules par jour, et il compte une moyenne de 106 abonnés par mois, le nombre d'abonnés en fin d'année s'élevant à 111.

Si la fréquentation du parking augmente par rapport à 2008 (11 mois d'exploitation seulement) de 14,5% pour les horaires et de 37% pour les abonnés, elle demeure globalement inférieure aux prévisions du délégataire. Celui-ci estime notamment que la fréquentation horaire souffre de l'absence de réglementation du stationnement payant sur voirie à proximité du parking.

2/ Economie de la délégation

Le chiffre d'affaires s'élève en 2009 à 88 k€ HT, dont 92% proviennent des usagers abonnés qui constituent la source principale de ressources pour le parking Blancarde.

Les charges s'élèvent, elles, à 191 k€, le poste essentiel étant les frais de personnel qui représentent près de 50% du total des charges.

Du fait de la faiblesse des produits, le résultat net est négatif à hauteur de -95 k€. Il convient également de préciser que l'exploitation du parking en elle-même (donc hors charges d'amortissement) est déficitaire, l'excédent brut d'exploitation s'élevant à -67 k€. Le chiffre d'affaires du parking est par ailleurs insuffisant rien que pour couvrir les charges de personnel.

Même si la situation s'est légèrement améliorée par rapport à l'année précédente, la situation économique du contrat n'en est pas moins préoccupante.

3/ Relations financières avec MPM

Le contrat prévoit le versement d'une redevance fixe au délégant s'élevant à 30 k€ pour les 5 premières années, montant toutefois minoré par la montée en charge de l'exploitation prévue au compte d'exploitation prévisionnel annexé au contrat. La redevance due pour 2009 est de 24 k€, toutefois seule une partie a été provisionnée par le délégataire (5 561 €) et inscrite en charge, le solde étant imputé en tant que provision. Après discussion, le délégataire a finalement réglé la redevance fixe due à MPM qui s'élève à 24 332,89 €.

Une redevance variable assise sur les recettes est également prévue au contrat, mais le seuil de versement (325 k€ de recettes HT) n'est pas atteint pour 2009, celle-ci est donc nul pour cet exercice. Par ailleurs, au regard de la faiblesse du chiffre d'affaires comparé au seuil de versement, le versement d'une quelconque redevance variable apparaît peu certaine y compris les prochaines années du contrat.

III/ Qualité du service

Le délégataire propose un certain nombre de services complémentaires à destination des usagers des parkings.

Quatre réclamations ont été enregistrées en 2009, portant sur l'accueil et la qualité du service. Les appels au service client du délégataire concernant le parking Blancarde concernent à 88% des renseignements commerciaux et à 12% des réclamations.

IV/ Conclusion générale sur la vie du service durant l'exercice 2009

Comme la première année, la seconde année d'exploitation du parking Blancarde n'est pas conforme aux prévisions du délégataire, la fréquentation des usagers horaires comme des abonnés étant sensiblement inférieure aux attentes, malgré une progression par rapport à 2008. Il en résulte un chiffre d'affaires insuffisant pour couvrir les charges et donc un résultat net largement négatif.

Il convient donc de surveiller particulièrement l'évolution de cette délégation de service public afin de vérifier que la fréquentation évolue de façon à garantir l'équilibre économique du contrat.